

Agriotes sp.

Cultures où l'espèce a déjà été trouvée



Espèce principalement trouvée au Québec :
Agriotes mancus (Say)

Nom commun anglais de l'espèce :
Wheat wireworm

Nom commun français de l'espèce :
Taupin du blé

Durée du cycle de développement : 3 à 4 ans

Taille maximale au dernier stade larvaire :
1,6-2,3 cm

Description:

Les larves possèdent un corps filiforme et cylindrique jaune pâle. Les yeux sont visibles et ne doivent pas être confondus avec les ocelles latéraux présents sur le segment caudal. Le cycle de développement d'*Agriotes mancus* a été décrit dans les sols organiques du Québec. Après hibernation, les adultes émergent début mai, puis s'accouplent et pondent au mois de juin dans les premiers centimètres du sol. Le développement larvaire dure de trois à quatre ans avant la pupaison. La distribution de l'espèce semble être liée à l'humidité du sol. L'espèce peut être présente dans différents sols, mais elle préfère des sols faiblement drainés et les terres organiques. *Agriotes mancus* peut s'attaquer à toutes les grandes cultures, notamment après un retour de prairie. Contrairement aux autres provinces canadiennes, on ne trouve pas au Québec les espèces envahissantes européennes *Agriotes obscurus*, *Agriotes lineatus* et *Agriotes sputator*, très dommageables pour les grandes cultures. L'identification de l'espèce est difficile et nécessite d'avoir recours à un expert et à des techniques de biologie moléculaire.

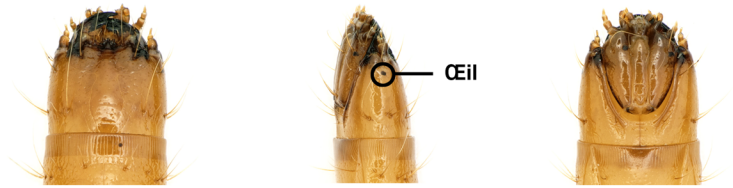
Références : Glen et al., 1943; Lafrance, 1967; Campbell et al., 1989.

Vue dorsale

Vue latérale

Vue ventrale

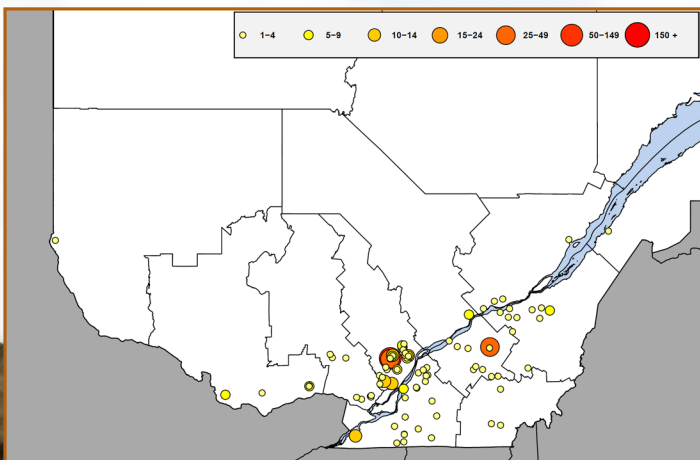
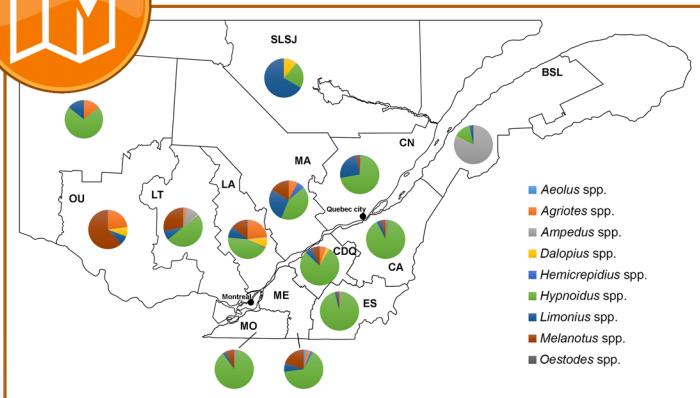
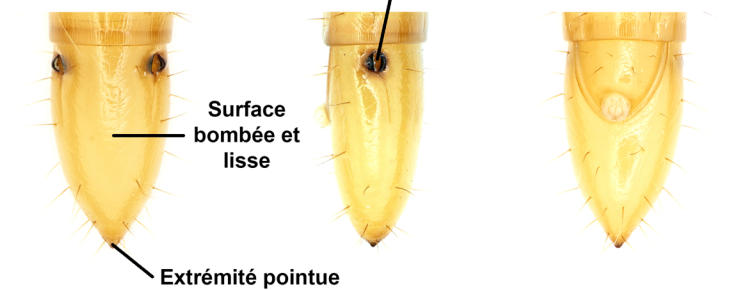
Tête



Corps entier



Segment caudal



Autres genres avec lesquels *Agriotes* peut être confondu

Ce genre se distingue de tous les autres genres par les ocelles latéraux typiques aux *Agriotes* présents sur le segment caudal. Il est donc facilement reconnaissable.

Seuil économique d'intervention:



1 ver fil-de-fer par piège en moyenne

Ce projet est réalisé grâce à une aide financière du Programme de développement sectoriel (volet 3 - Appui à l'innovation en réponse à des enjeux sectoriels prioritaires), issu de l'accord Cultivons l'avenir 2, conclu entre le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et Agriculture et Agroalimentaire Canada.